

Réf: Dossier N° : 54850

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « KOUROUMA FATOUMATA BTP »

Siège social : ABIDJAN - ADJAME ADJAME LIBERTE, A COTE DE FRATERNITE MATIN, 01 BP 1235 ABJ 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24 Sept 2018, et enregistrés au CEPICI le 27 Sept 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « KOUROUMA FATOUMATA BTP » .

Objet: toutes opérations d'entreprises générales de construction, d'achat et de vente de maison. La construction de bâtiment (gros oeuvre et mise sous toit) ainsi que le coffrage et le ferrailage ; les activités générales de la construction (exécution totale ou partielle de travaux de parachèvement ou de coordination de ceux-ci lors de leur exécution par des sous-traitants) y compris la construction d'habitations préfabriquées. Elle pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et financières et rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - ADJAME ADJAME LIBERTE, A COTE DE FRATERNITE MATIN, 01 BP 1235 ABJ 01

GERANT: Madame KOUROUMA FATOUMATA.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-25348 du 27/09/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°22797 du 27/09/2018

Pour Avis

Le CEPICI

